

Un congrès pour quoi faire ?

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

28 juin 2019

La question de l'évolution institutionnelle appelée changement de statut pour aller vite, est le marronnier favori des femmes et des hommes politiques de Guadeloupe. En près de vingt ans, ils ont convoqué quinze congrès. Un aréopage d'élus censé proposer la quintessence des règles et des lois qui doivent évoluer ou changer. Condition sine qua non au bonheur des Guadeloupéens. La cérémonie est chaque fois orchestrée par un grand concert médiatique. Ceux qui informent adoptent par osmose et en direct la même solennité que les acteurs politiques. Ce XVe congrès aurait pu rompre avec les précédents qui se sont toujours terminés en eau de boudin, faute de consensus. Cette fois, l'unanimité était de mise. Chacun s'en félicitait. Les médias avec promptitude s'étaient chargés d'amplifier ce sentiment de cohésion et de glorifier les vertus du consensus politique. Un élu en aparté a déclaré que les élus étaient obligés de s'entendre. Le peuple n'aurait pas admis de nouvelles dissensions. Voire ! Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'évolution statutaire, lorsque soudain, au lendemain du Congrès, Max Mathiasin a mis les pieds dans le plat.

Le parlementaire Max Mathiasin ne défendra pas les résolutions prises par le Congrès. Il n'a pas dit que des sottises le député de la 3e circonscription. Il a mis le doigt là où le bât blesse. Le Congrès réclame des pouvoirs en matière fiscale. Au profit de quelle politique économique ? Qui veut payer plus d'impôts en Guadeloupe ? Et surtout un plus grand contrôle local de la fiscalité au profit de quel projet de développement ? Un ange passe. Comme on disait lorsque soudain, sans aucune raison apparente, toute une classe se taisait. Max Mathiasin s'inquiète aussi de la consultation de la population prévue à l'alinéa 2 de l'article 73, en cas d'évolution institutionnelle. Il n'a pas tort. Une fois, la réforme institutionnelle votée, les différentiations qui concernent d'ailleurs l'ensemble de la France pourront être prises par ordonnance par le gouvernement à la demande des élus. Enfin Gérald Coralie avocat, docteur

en droit public nous a affirmé au téléphone : « *Le pouvoir sans financement adéquat n'est qu'une marotte, surtout en période de pénurie de dotation* ». À bon entendeur...